Harcèlement

Mener un entretien avec un élève victime – 1er degré



L'adulte qui recueille la parole d'un adolescent devra l'aider à révéler les faits de violence et/ou le harcèlement sans l'influencer. Cette fiche n'a pas pour objet de vous encourager à rechercher des aveux ou des révélations, mais de savoir comment réagir si vous êtes sollicités par un élève qui a besoin de révéler des éléments qui le font souffrir.

L'entretien auquel vous procèderez se construira selon deux étapes distinctes :

- l'écoute active des faits ;
- l'explication de la suite de la révélation des faits.

Voici quelques conseils concernant l'entretien avec un adolescent qui fait état d'une situation de harcèlement.

Avant l'entretien

Il ne faut jamais recueillir la parole d'un enfant ou d'un adolescent dans le cadre d'une gestion immédiate. Cette précipitation ne ferait qu'accentuer la charge émotionnelle de ce type de situation et risquerait de nuire au recueil objectif des faits. Il est donc nécessaire de préparer l'entretien et de programmer un rendez-vous, le cas échéant 20 minutes après avoir été sollicité, afin de disposer du temps nécessaire pour se préparer.

Lors de l'entretien

Poser le cadre de l'entretien

A faire	A ne pas faire
> Préciser la confidentialité de l'adulte. Expliquer à l'élève que l'on se doit d'adopter une posture protectrice, mais lui expliquer aussi qu'il a l'obligation de transmettre, avec discernement, à sa hiérarchie et/ou à la justice les faits de violence qui lui ont auront été révélés.	> Evoquer immédiatement le harcèlement.
> Poser le cadre de l'entretien, expliquer les principes qui régiront le traitement des faits qu'il déclare, expliquer ses missions et ses fonctions.	
> Indiquer à l'élève qu'il va être écouté et que les adultes sont là pour le protéger.	
> S'assurer de sa bonne compréhension de votre positionnement.	



Écouter, pratiquer l'écoute active

A faire	A ne pas faire
> Encourager l'enfant à parler en lui posant une première question ouverte et non directive : « Je te propose de me raconter ce qu'il s'est passé ».	> Poser des questions fermées : « as-tu été agressé dans la cour de l'école ? ou en classe ? ».
> Reformuler : « si je comprends bien ce que tu me	> Poser des questions fermées sur l'identité du/des agresseur(s) : « c'est bien X qui t'a insulté ? ».
racontes » ou « selon toi ». La reformulation doit s'ancrer dans le discours de l'enfant pour ne pas le perturber mais l'encourager à continuer.	> Enchaîner une suite de questions dirigées (ressemble à un interrogatoire).
> Identifier les émotions et montrer de l'empathie : « Oui, je comprends, tu as peur, tu te sens inquiet ».	> Couper la parole (entrave la libre expression et influence le récit sur les faits de violences).
» Poser des questions ouvertes : « Explique moi ce qu'il s'est passé ensuite ».	> Poser plusieurs fois la même question (donne l'impression à l'enfant qu'il doit changer sa réponse préalable).
> Utiliser le « je », qui humanise la relation.	' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '
> Tolérer les silences, car cela encourage la personne à s'exprimer.	un jugement, par exemple : « pourquoi as-tu gardé le silence », préférer le « comment », par exemple « comment as-tu fait pour continuer à »
	> Utiliser la forme interronégative qui peut revêtir un caractère très culpabilisant : « Tu n'as pas réussi à te défendre ? ».

Avoir conscience que l'on est interpellé en tant que professionnel

A faire	A ne pas faire
 L'écoute de faits de violence exige de savoir mettre une distance suffisante avec ses propres émotions tout en respectant l'empathie nécessaire à la prise en compte de la parole d'un enfant. Garder une attitude d'ouverture afin que l'enfant puisse se sentir accueilli. Se préparer à recevoir des expressions de stress, de 	 Donner son opinion sur les faits révélés par l'élève puisque ceux-ci ne sont pas encore avérés. Anticiper les décisions des futurs interlocuteurs. Critiquer le comportement de l'élève.
colère, de souffrance Agir selon des principes éthiques, ainsi que le prévoit le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, qui demande notamment que soient accordés à tous les élèves « l'attention et l'accompagnement appropriés ». La confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles doit également être respectée. L'élève doit ressentir qu'il est face à un adulte structurant et rassurant.	

Savoir conclure

A faire	A ne pas faire
 > Expliquer les actions qui seront mises en place à la suite de l'entretien. > Formuler des encouragements positifs (« tu as bien fait de parler car cela me permettra de mieux te comprendre et de protéger d'éventuelles autres victimes »). 	 > Promettre des choses que l'on ne pourra pas tenir (« je te promets de ne parler à personne de ce que tu viens de me révéler » ou « je te promets que celui qui t'a fait ça sera puni »). > Gérer seul la situation.
> Expliquer le fonctionnement du règlement de l'école et les grands principes et valeurs au fondement de ces règles (Convention relative aux droits de l'enfant, etc.).	
> Indiquer que l'on reste disponible (« N'hésite pas à me solliciter à nouveau si tu le souhaites ») et montrer à l'élève que l'on est ouvert pour l'accompagner s'il en a besoin ultérieurement.	
> Proposer également une prise en charge avec le psychologue ou le médecin scolaire.	